

14-19052026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 063-216302620-20260519-1419052026-DE



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 19 mai 2026

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (19) ou représentés (4)

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD, Henri-Bernard BOULINGUEZ représenté par Danielle PRULHIÈRE, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON représenté par Dominique GUELON, David MENDES, Arnaud MITORAJ représenté par Damien ARNAUD, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Aline PEALLAT représentée par Valéry VIALARD, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE, Valéry VIALARD, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste XAMBO

Date de convocation du conseil municipal : 11 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la décision modificative du budget de la Commune qui s'établit comme suit :

Sens	Compte	Libellé_compte	Proposé
D	023	Virement à la section d'investissement	-31119
D	2152	Installations de voirie	-31119
D	65311	Indemnités de fonction (élus)	31119
R	021	Virement de la section de fonctionnement	-31119

Fait et signé à Orcet, le 21 mai


Le Maire
Dominique GUELON

14-19052026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 063-216302620-20260519-1419052026-DE



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

